

DEC180757DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180754DAJ portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} avril 2018, délégation permanente est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment ceux relatifs aux fonctions de délégué informatique et libertés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 22 février 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13